COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 mars 2025

VIVENDI : RESULTATS ANNUELS 2024 POST SCISSION

- L'actif net réévalué (ANR), qui reflète l'estimation de la valeur au 31 décembre 2024 de l'ensemble des participations du Groupe, net des passifs financiers, s'élève à 4,829 milliards d'euros, soit 4,69 euros par action
- Le portefeuille des participations du Groupe est évalué à plus de 7.1 milliards d'euros au 31 décembre 2024
 - Poursuite de la transformation de Gameloft dont l'EBITA est en progression en 2024
 - Contribution significative de ses participations cotées, en particulier Universal Music Group, Banijay Group, MediaForEurope et Lagardère
- Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) est quasiment à l'équilibre et en amélioration par rapport à 2023
- Le résultat net ajusté (qui exclut les conséquences comptables de la scission) affiche un bénéfice de 111 millions d'euros
- Vivendi confirme son positionnement d'acteur des industries des contenus, des médias et du divertissement
- Proposition d'un dividende de 4 centimes d'euros par action à l'Assemblée générale du 28 avril 2025

Ce communiqué présente des résultats consolidés, audités, établis selon les normes IFRS, arrêtés par le Directoire de Vivendi du 3 mars 2025, examinés par le Comité d'audit du 3 mars 2025 et par le Conseil de surveillance du 6 mars 2025.

Yannick Bolloré, Président du Conseil de surveillance de Vivendi, et **Arnaud de Puyfontaine**, Président du Directoire, ont déclaré :

« L'année 2024 a été particulièrement dense et riche pour Vivendi, marquée par le projet de scission réalisé dans les délais que nous nous étions fixés et par les cotations respectives de Canal+, Havas et Louis Hachette Group. Les résultats, que nous présentons aujourd'hui, sont le reflet de cette opération.

Tout au long de 2024, les équipes, que nous remercions chaleureusement pour leur engagement, ont travaillé aux conditions de faisabilité de cette opération jusqu'à son approbation lors de l'Assemblée générale de décembre dernier.

Cette opération ouvre ainsi un nouveau chapitre de notre histoire. Il s'agit d'un projet de transformation majeur pour le Groupe. Même si la somme des cours de Bourse des entités scindées n'est pas encore à la hauteur de nos anticipations, nous restons confiants dans la capacité de cette opération à être créatrice de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

Coté à Euronext Paris, Vivendi demeure un acteur des industries de contenus, des médias et du divertissement. Nous continuons à accompagner Gameloft dans sa transformation, passant d'un éditeur de jeux vidéo exclusivement sur mobile à un éditeur de jeux disponibles sur toutes les plateformes, avec plusieurs succès à son actif. Nous animons également notre portefeuille de participations de façon pragmatique et dynamique, tout en explorant de nouveaux investissements créateurs de valeur.

Vivendi dispose d'un bilan solide et des meilleurs atouts pour ouvrir avec confiance et enthousiasme ce nouveau chapitre. »

Depuis la scission effective du Groupe le 13 décembre 2024¹, Vivendi a poursuivi son travail de transformation de Gameloft et gère de manière pragmatique et optimisée ses participations. Il maintient sa stratégie de croissance durable en s'appuyant sur un portefeuille unique d'actifs, cotés et non cotés, dans des groupes de premier plan opérant dans les domaines des contenus, des médias et du divertissement.

Grâce à son expertise reconnue et à ses équipes expérimentées, Vivendi privilégie la réalisation de développements à long terme, en plaçant l'innovation et l'engagement au cœur de son action.

¹ L'exercice 2024 a été marqué par la scission de Vivendi le 13 décembre (jour effectif de la scission du Groupe pour une première cotation des entités le 16 décembre), avec la déconsolidation de Canal+, Louis Hachette Group (regroupant 66,53 % de Lagardère et 100 % de Prisma Media) et Havas. L'année a également connu la cession des activités de billetterie à l'international et de festivals, le 6 juin. Par ailleurs, comme annoncé le 20 septembre 2024, Canal+ regroupe Dailymotion et GVA (précédemment intégrés dans le segment Nouvelles Initiatives de Vivendi), L'Olympia et le théâtre de l'Oeuvre (précédemment intégrés dans le segment Vivendi Village) ainsi que CanalOlympia, précédemment intégré dans le segment Générosité et solidarité de Vivendi.

Analyse des résultats

Dans le compte de résultat, Vivendi a comptabilisé en « Résultat des activités cédées », conformément à la norme IFRS 5², les plus ou moins-values de déconsolidation, ainsi que leur contribution respective au résultat du Groupe jusqu'à leur date de déconsolidation. Les comptes 2023 et 2024 ont été retraités selon cette même norme IFRS 5².

L'actif net réévalué (ANR)³, qui reflète l'estimation, nette des passifs financiers, de la valeur de l'ensemble des participations du Groupe, s'élève à 4,829 milliards d'euros soit 4,69 euros par action au 31 décembre 2024. Son portefeuille de participations est évalué à 7,121 milliards d'euros à la même date.

Les dividendes perçus des participations non consolidées et mises en équivalence s'élèvent à 167 millions d'euros en 2024. Ils comprennent les dividendes reçus d'Universal Music Group (UMG) (93 millions d'euros), de Banijay Group (28 millions d'euros), de MediaForEurope (28 millions d'euros) et de Telefonica (18 millions d'euros).

Sur l'exercice 2024, **le chiffre d'affaires** de Vivendi s'établit à 297 millions d'euros, contre 312 millions d'euros sur l'exercice 2023, en baisse de 4,9 %. A taux de change et périmètre constants, il recule de 5,2 % par rapport à l'exercice 2023.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'établit à -1 million d'euros, contre -33 millions d'euros sur l'exercice 2023. Cette évolution positive s'explique par une amélioration de l'EBITA de Gameloft et par une progression importante de la quote-part dans le résultat net d'UMG, passant de 94 millions d'euros en 2023 à 122 millions d'euros en 2024. Les coûts de structure de Vivendi ont également été réduits, avec des économies sur les charges opérationnelles récurrentes.

Les efforts de Gameloft doivent être soulignés. Les charges opérationnelles baissent de 11 % en 2024 grâce à un plan de réduction des coûts mis en œuvre. L'EBITA dégagé par Gameloft, hors charges de restructuration, ressort à 14 millions d'euros en 2024.

Compte tenu de l'opération exceptionnelle de scission du Groupe réalisée en 2024 et de ses effets comptables, **le résultat net, part du groupe**, affiche une perte de -6 004 millions d'euros (-5,96 euro par action de base), contre un bénéfice de 405 millions d'euros sur l'exercice 2023 (0,40 euro par action de base). Sur l'exercice 2024, il comprend notamment les moins-values de déconsolidation de Canal+, Louis Hachette Group et Havas (-5 875 millions d'euros), la dépréciation de l'écart d'acquisition relatif à Gameloft (-140 millions d'euros) ainsi que la prise en compte des conséquences financières de l'accord transactionnel conclu le 28 juin 2024 avec l'ensemble des investisseurs institutionnels (-96 millions d'euros).

Le résultat net ajusté enregistre un bénéfice de 111 millions d'euros (0,11 euro par action de base), contre 336 millions d'euros sur l'exercice 2023 (0,33 euro par action de base). La variation entre 2024 et 2023

² Application de la norme IFRS 5. Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges des entités cédées, à savoir Canal+, Havas, Lagardère, Prisma Media et les activités de billetterie à l'international et de festivals sur l'exercice 2024, ainsi qu'Editis sur l'exercice 2023, ont été traités de la manière suivante :

[•] leur contribution jusqu'à leurs dates de cession effective à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées » ;

[•] ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène ;

[•] la quote-part de résultat net est exclue du résultat net ajusté de Vivendi.

³ L'annexe I précise le calcul de l'ANR.

s'explique par l'évolution positive de l'EBITA (+32 millions d'euros) et par les évolutions défavorables du coût du financement (-146 millions d'euros) et de l'impôt sur les résultats (-108 millions d'euros).

Au 31 décembre 2024, **l'endettement financier net**, ajusté du prêt à Lagardère de 500 millions d'euros, s'établit à 2 072 millions d'euros.

Retour aux actionnaires

En 2024, Vivendi a racheté 35,1 millions de ses propres actions, représentant un montant de 342,2 millions d'euros, dont 25 millions d'actions dans le cadre du programme en cours (2024-2025) pour un montant de 243 millions d'euros. Au 6 mars 2025, Vivendi détient directement 38,1 millions d'actions, représentant 3,7 % du capital.

Assemblée générale des actionnaires le 28 avril 2025

Lors de l'Assemblée générale du 28 avril 2025, les actionnaires seront notamment appelés à renouveler l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 29 avril 2024 de procéder à des rachats d'actions, à un prix maximum de 4 euros par action, dans la limite de 10 % du capital social (programme 2025-2026), les actions acquises pouvant être annulées dans la limite de 10 % du capital.

L'Assemblée générale se prononcera également sur la proposition d'un dividende ordinaire de 4 centimes d'euro par action, au titre de l'exercice 2024, ce qui représenterait un décaissement de près de 40 millions d'euros, conformément à l'objectif d'un rendement de l'action Vivendi autour de 1,5 % annoncé en novembre 2024. Le détachement du coupon interviendrait le 29 avril 2025 pour une mise en paiement à partir du 2 mai 2025.

Le Conseil de surveillance, qui s'est tenu aujourd'hui sous la présidence de Yannick Bolloré, a pris acte de la décision de Madame Michèle Reiser et de Messieurs Cyrille et Sébastien Bolloré de mettre fin par anticipation à leur mandat de membre du Conseil de surveillance avec effet à compter de ce jour, et a décidé de coopter Madame Laure Delahousse (indépendante) et Monsieur Philippe Labro (voir biographies avant les annexes) en remplacement de Messieurs Cyrille Bolloré et Sébastien Bolloré.

La ratification de la cooptation de Madame Laure Delahousse (indépendante) et de Monsieur Philippe Labro sera proposée à l'Assemblée générale du 28 avril 2025, qui se prononcera également sur le renouvellement de Madame Sandrine Le Bihan en qualité de membre du Conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés. Madame Véronique Driot-Argentin n'a pas sollicité son renouvellement.

Le Conseil de surveillance a par ailleurs pris acte de l'arrivée à échéance par anticipation des mandats de Messieurs Paulo Cardoso et Nicusor Cojocaru en qualité de membres du Conseil de surveillance représentant les salariés, avec effet à compter de ce jour, à l'issue de la réunion du Directoire ayant constaté que la société ne répondait plus aux conditions prévues par la loi, en application des dispositions de l'article 8-II.4. des statuts.

A l'issue des réunions du Conseil de surveillance et du Directoire de ce jour, le Conseil de surveillance est ainsi composé de dix membres, dont six indépendants (60 %) et six femmes (60 %). A l'issue de l'Assemblée générale du 28 avril 2025, et sous réserve de l'approbation des actionnaires, le Conseil de surveillance sera composé de neuf membres, dont six indépendants (67 %) et cinq femmes (56 %).

Commentaires financiers sur Gameloft

En 2024, Gameloft a renforcé sa présence sur l'ensemble des plateformes PC, console et mobile. Ainsi, en février, le jeu *The Oregon Trail* est sorti sur PlayStation 4 et PlayStation 5. En juillet, le jeu *Disney Speedstorm* a été lancé sur mobile après son introduction initiale sur PC et consoles tandis *qu'Asphalt Legends Unite* a bénéficié d'un lancement simultané sur toutes les plateformes et pour la première fois sur PlayStation 5. Enfin en novembre, le lancement et le succès de la deuxième extension de *Disney Dreamlight Valley* ont également illustré l'accélération de la stratégie de diversification de Gameloft.

En 2024, le chiffre d'affaires PC/console représente désormais 42 % du chiffre d'affaires total de Gameloft, affichant une croissance de 9,7 % à taux de change et périmètre constants par rapport à 2023.

Les jeux Disney *Dreamlight Valley, Asphalt Legends Unite, Disney Magic Kingdoms, March of Empires* et *Disney Speedstorm* sont les cinq meilleures ventes de Gameloft en 2024, et représentent 57 % de son chiffre d'affaires total.

En 2024, le résultat opérationnel ajusté (EBITA) hors charges de restructuration atteint 14 millions d'euros, en hausse de 37,1 % par rapport à 2023. En tenant compte des charges de restructuration, l'EBITA s'élève à 8 millions d'euros, en progression significative de 56,9 % par rapport à 2023 (+63,3 % à taux de change et périmètre constants). Les charges opérationnelles de Gameloft baissent de 11 %, grâce au plan de réduction des coûts mis en œuvre. Le flux net de trésorerie opérationnel (CFFO) atteint 22 millions d'euros, en forte hausse de 19 millions d'euros par rapport à 2023.

Pour toute information complémentaire, se référer au document « Rapport financier et états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2024 » qui sera mis en ligne ultérieurement sur le site internet de Vivendi (www.vivendi.com).

A propos de Vivendi

Depuis sa création, Vivendi a su s'imposer comme un acteur dans les contenus, les médias et le divertissement en développant un portefeuille d'actifs cotés et non cotés, chacun leader sur son marché. Vivendi détient 100 % de Gameloft, un éditeur de jeux vidéo de renommée mondiale qui développe avec succès des jeux multiplateformes sur console, PC et mobile. Le portefeuille d'actifs de Vivendi comprend des participations minoritaires dans des sociétés cotées de premier plan : Universal Music Group et Banijay Group dans les contenus et le divertissement, MediaForEurope, Telecom Italia, Telefónica et Prisa dans les médias et les télécoms. Fort de son expertise stratégique et économique, Vivendi anticipe les dynamiques globales et prend part aux transformations des secteurs où opère le groupe, notamment la révolution numérique et les nouveaux usages des consommateurs en matière de contenus. Vivendi soutient des entreprises créatrices de valeur, offrant des perspectives durables et une contribution positive aux évolutions de notre société. Guidé par une vision à long terme et une exigence constante d'innovation, Vivendi s'appuie sur des équipes expérimentées pour identifier et accompagner des projets de croissance durable. La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), engagement pris dès 2003, est au cœur de la stratégie du groupe et façonne chacune de ses décisions. www.vivendi.com

Ce document a été certifié par Vivendi SE via la blockchain afin de garantir son authenticité. Consultez ce certificat d'authenticité en vous connectant sur https://www.certification.vivendi.com ou en recourant à un explorateur de blockchain tel que https://etherscan.io ou https://www.blockchain.com.

Avertissement Important

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations ainsi que de paiement de dividendes, de distribution et de rachats d'actions. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un évènement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

CONTACTS

Médias Paris

Jean-Louis Erneux +33 (0) 1 71 71 15 84 Solange Maulini +33 (0) 1 71 71 11 73

Relations Investisseurs Paris

Xavier Le Roy +33 (0)1 71 71 18 77 Nathalie Pellet +33 (0) 1 71 71 11 24

CONFERENCE ANALYSTES & INVESTISSEURS

Intervenants:

Arnaud de Puyfontaine

Président du Directoire

François Laroze

Membre du Directoire et Directeur financier

Date: 6 mars 2025

Présentation à 17h45 heure de Paris – 16h45 heure de Londres – 11h45 heure de New York

Les journalistes peuvent seulement écouter la conférence.

La conférence se tient en anglais.

Internet: La conférence pourra être suivie sur Internet: www.vivendi.com (audiocast)

Numéros d'appel pour la conférence téléphonique :

USA: +1 212 999 6659

France: +33 (0) 1 70 37 71 66 UK: +44 (0) 33 05 51 02 00 Mot de passe: Vivendi Sur notre site **www.vivendi.com** seront disponibles un service de web cast audio et les « slides » de la présentation.

Biographies de Laure Delahousse et de Philippe Labro

Laure Delahousse est Directrice Générale de l'Association Française de la Gestion financière (AFG) qui représente les acteurs de la gestion d'actifs en France.

A sa sortie de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (ESCP) en 1988, Laure Delahousse rejoint Arthur Andersen puis le Crédit Lyonnais. A partir de 1997, elle travaille dans plusieurs sociétés de gestion, Paribas Asset Management puis Société Générale Asset Management.

Elle rejoint ensuite l'AFG. En 2006, elle part aux Etats-Unis où elle étudie le système américain d'épargne-retraite et elle publie « Les fonds de Pension en questions » (Lextenso éditions) qui pointe les tendances communes aux réformes des retraites dans le monde, en soulignant le rôle croissant confié à l'épargne.

Sa connaissance de l'écosystème de la place financière française lui donne une bonne vision du monde des investisseurs et des grands enjeux de financement de l'économie et de leurs transitions. Laure Delahousse a une parfaite connaissance des enjeux réglementaires et financiers, ainsi que de leurs impacts en termes de compétitivité pour les acteurs économiques.

Laure Delahousse est également titulaire du Certificat d'Administrateur de Sociétés de l'IFA Sciences Po et du diplôme d'expertise comptable et financière (DECF).

Laure Delahousse est membre du Conseil d'administration de l'Efama, de l'Observatoire de la RSE et de Fondact.

Sandrine Le Bihan, de formation comptable, est entrée à la Compagnie Générale des Eaux en 1992 en tant que gestionnaire au service Titres. En 2003, elle devient Responsable du fichier des sociétés du Groupe et de bases de données à la Direction juridique de Vivendi. Elle est actuellement Cheffe de projet MOA droit boursier et droit des sociétés.

Elle intervient dans les domaines du droit des sociétés, du droit boursier et de l'actionnariat salarié.

Philippe Labro est journaliste, écrivain, réalisateur, ancien dirigeant et spécialiste des médias.

Il étudie à l'Université de Washington and Lee (Lexington – Virginie – États-Unis) avant de rentrer en France et de devenir reporter à Europe 1 en 1957 après avoir remporté La Coupe des Reporters. Il travaille ensuite pour le magazine féminin Marie-France, puis en tant que grand reporter pour France-Soir.

En 1960, il publie son premier roman, Un Américain peu tranquille (Gallimard - Réédition Folio).

Chroniqueur, animateur et responsable au sein de divers journaux, émissions de radio et de télévision depuis 1960 (France 2, Journal du dimanche, Paris-Match, RTL, Ediradio, Bolloré Média, France 3, C8, Le Point, Direct matin, France Inter), Philippe Labro est reconnu comme un acteur majeur des médias français.

Il dirige les programmes de RTL de 1985 à 2000 et participe avec le Groupe Bolloré à la création de la chaîne de télévision Direct 8, en 2001, lancée officiellement en 2005 et devenue par la suite C8.

Philippe Labro est également réalisateur. Il tourne son premier long métrage, « Tout peut arriver », en 1969.

En tant qu'écrivain, Philippe Labro a publié de nombreux ouvrages. Parmi ses œuvres les plus notables figurent L'étudiant étranger (Gallimard - Réédition Folio) qui lui vaut le Prix Interallié en 1986, ainsi qu'Un été dans l'Ouest (Gallimard - Réédition Folio) qui a remporté le Prix Gutenberg des lecteurs en 1989.

Il est également présent dans l'industrie musicale et a collaboré avec Johnny Hallyday en écrivant les textes de plusieurs de ses chansons. Il a également écrit des textes pour Jane Birkin à la demande de Serge Gainsbourg.

En 1988, Philippe Labro est fait Docteur Honoris Causa de l'Université de Washington and Lee (Lexington – Virginie – États-Unis), en 2007 Commandeur dans l'Ordre national du Mérite, et en 2025 Grand Officier de la Légion d'Honneur. Philippe Labro est membre du Conseil d'administration de la French American Foundation et membre du Conseil Stratégique de la France China Foundation ainsi que Président du Grand Prix RTL-Lire.

ANNEXE I VIVENDI ACTIF NET REEVALUE

L'Actif Net Réévalué (ANR) de Vivendi est calculé comme l'Actif Brut Réévalué (ABR) diminué des passifs financiers. L'Actif Brut Réévalué (ABR) est calculé comme la somme de (i) la valeur de marché des investissements dans les sociétés cotées sur la base du cours de bourse publié à la fin de la période (dernier jour de l'année), (ii) la valeur comptable de Gameloft dans les comptes de Vivendi et (iii) les autres actifs financiers et (iv) la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les dépôts en numéraire. L'ANR par action est déterminé en divisant l'ANR par le nombre d'actions en circulation à la fin de la période (v compris actions auto-détenues).

Les ANR aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 se décomposent de la façon suivante :

	· ·	-					
	31 décemb			nbre 2024		31 décembre 2023	
(en millions d'euros)	Méthode d'évaluation	Nombre d'actions détenues (milliers)	% d'intérêt	Valeur	% de la valeur brute des	Valeur	% de la valeur brute des actifs
Sociétés cotées	Cours de bourse		-	6 887	88,4 %	7 009	80,1 %
Universal Music Group (a)		181 799	9,94 %	4 494	57,7 %	4 692	53,6 %
Telecom Italia		3 640 110	17,04 %	898	11,5 %	1 071	12,2 %
Banijay Group		81 330	19,21 %	691	8,9 %	687	7,9 %
MediaForEurope (A et B) (b)		112 419	19,78 %	397	5,1 %	316	3,6 %
Telefonica		59 003	1,04 %	232	3,0 %	208	2,4 %
Lagardère		6 683	4,73 %	136	1,7 %	na	na
Prisa		128 913	11,87 %	39	0,5 %	35	0,4 %
Sociétés privées	Valeur d'utilité		•	234	3,0 %	375	4,3 %
Gameloft (100 %)			•	234	3,0 %	375	4,3 %
Évaluation du portefeuille			-	7 121	91,4 %	7 384	84,4 %
Prêt à Lagardère et Bolloré	Valeur nominale			500	6,4 %	290	3,3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et dépôts en numéraire (c)	Valeur nominale			71	0,9 %	1 026	11,7 %
Actions d'autocontrôle	Cours de bourse			98	1,3 %	50	0,6 %
Actif Brut Réévalué (ABR)				7 790	100,0 %	8 750	100,0 %
Emprunts obligataires, dette bancaire et avance en compte-courant d'actionnaire	Valeur nominale			(2 650)		(2 750)	
Passifs (d)	Valeur nominale			(311)		(364)	
Actif Net Réévalué (ANR)	(i)		•	4 829		5 636	
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (y compris titres d'autocontrôle), en	(ii)			1 029,9		1 029,9	
ANR / action (en EUR)	(i/ii)			4,69 €		5,47 €	

na: non applicable.

- a. La valeur nette comptable d'Universal Music Group, société comptabilisée par Vivendi comme une société mise en équivalence opérationnelle s'élève à 4 371 millions d'euros au 31 décembre 2024, comparée à 4 259 millions d'euros au 31 décembre 2023).
- b. Dont 56 210 milliers d'actions de catégorie "A" et 56 209 milliers d'actions de catégorie "B".
- c. Comprend le dépôt en numéraire constitué à hauteur de 35 millions d'euros en garantie des accords bilatéraux de financement structuré.
- d. Comprend les provisions sur avantages du personnel (163 millions d'euros au 31 décembre 2024 et 206 millions d'euros au 31 décembre 2023); la valeur intrinsèque des droits de cession d'actions Lagardère (47 millions d'euros au 31 décembre 2024 et 158 millions d'euros au 31 décembre 2023); ainsi que les coûts de transaction non récurrents engagés dans le cadre de la scission de Vivendi, essentiellement les honoraires des banques-conseils et des avocats, ainsi que des charges de personnel directement imputables au projet de scission de Vivendi, à payer en 2025 et 2026. La valeur intrinsèque des droits de cession d'actions Lagardère a été déterminée comme la différence entre le prix d'exercice des droits de cession (24,10 euros) et le cours de bourse (20,30 euros au 31 décembre 2024 et 18,38 euros au 31 décembre 2023), multipliée par le nombre de droits de cession exerçables (12,45 millions au 31 décembre 2024 et 27,68 millions au 31 décembre 2023).

ANNEXE I (suite) VIVENDI ACTIF NET REEVALUE

Sur les exercices 2024 et 2023, **les dividendes reçus** par Vivendi s'analysent comme suit :

	Exercices clos le 31 décembre			
(en millions d'euros)	2024	2023		
Universal Music Group	93	93		
Lagardère	na (a)	106		
Telefonica	18	18		
MediaForEurope	28	28		
Banijay Group	28	29		
Total dividendes reçus	167	274		

na: non applicable.

a. Le dividende reçu par Vivendi de Lagardère sur l'exercice 2024 (56 millions d'euros) a été éliminé car considéré comme un flux intra-groupe, Lagardère étant consolidée par intégration globale jusqu'au 13 décembre 2024. Pour rappel, Vivendi consolidait Lagardère par intégration globale à compter du 1er décembre 2023. Jusqu'au 30 novembre 2023, Vivendi comptabilisait Lagardère selon la méthode de la mise en équivalence.

ANNEXE II VIVENDI COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(IFRS, audité)

, , ,	Exercices clos le :	31 décembre	% de	
	2024	2023	variation	
CHIFFRE D'AFFAIRES	297	312	-4,9 %	
Coût des ventes	(211)	(221)		
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(195)	(209)		
Charges de restructuration	(14)	(9)		
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles	122	94		
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)*	(1)	(33)	+96,7 %	
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(167)	(28)		
Accord transactionnel avec l'ensemble des investisseurs institutionnels	(96)	na		
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EBIT)	(264)	(61)	na	
Coût du financement	41	187		
Produits perçus des investissements financiers	76	79		
Autres charges et produits financiers	(33)	10		
	84	<i>276</i>		
Résultat des activités avant impôt	(180)	215		
Impôt sur les résultats	(3)	50		
Résultat net des activités poursuivies	(183)	265	na	
Résultat net des activités cédées	(5 709)	193		
Résultat net	(5 892)	458	na	
Intérêts minoritaires	(112)	(53)		
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	(6 004)	405	na	
dont résultat net des activités poursuivies, part du groupe	(183)	265		
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe	(5 821)	140		
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	(5,96)	0,40		
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	(5,96)	0,39		
Résultat net ajusté*	111	336	-66,9 %	
Résultat net ajusté par action (en euros)*	0,11	0,33		
Résultat net ajusté dilué par action (en euros)*	0,11	0,33		

Données en millions d'euros, sauf données par action.

na: non applicable.

NOTA: L'exercice 2024 a été marqué par la scission de Vivendi le 13 décembre 2024 qui a résulté en la déconsolidation de Canal+, Louis Hachette Group (regroupant 66,53 % de Lagardère et 100 % de Prisma Media) et Havas NV à cette date, ainsi que la cession des activités de billetterie et festivals le 6 juin 2024. Pour rappel, l'exercice 2023 a été marqué par la cession d'Editis déconsolidée le 21 juin 2023.

Dans le compte de résultat, Vivendi a comptabilisé en « Résultat des activités cédées » conformément à la norme IFRS 5, les plus ou moins-values de déconsolidation, ainsi que leur contribution respective au résultat du groupe jusqu'à leur date de déconsolidation.

Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges des entités cédées ont été traités de la manière suivante :

- leur contribution jusqu'à leurs dates de cession effective à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées » ;
- ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène;
- la quote-part de résultat net est exclue du résultat net ajusté de Vivendi.

Les retraitements des données telles que publiées précédemment sont présentés dans l'annexe du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et en Note 31 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le « résultat opérationnel ajusté » (EBITA) et le « résultat net ajusté », mesures à caractère non strictement comptable, doivent être considérés comme des informations complémentaires, qui ne peuvent se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières du groupe à caractère strictement comptable telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier, et Vivendi considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. La Direction de Vivendi utilise le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat net ajusté dans un but informatif, de gestion et de planification car ils permettent d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents de la mesure de la performance des métiers.

Pour toute information complémentaire, se référer au document « Rapport financier et Etats financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 » qui sera mis en ligne ultérieurement sur le site internet de Vivendi (www.vivendi.com).

^{*}Mesures à caractère non strictement comptable.

ANNEXE II (suite) VIVENDI COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(IFRS, audité)

Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

	Exercices clos le 3	31 décembre
(en millions d'euros)	2024	2023
Résultat net, part du groupe (a)	(6 004)	405
Ajustements		
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)	167	28
Accord transactionnel avec l'ensemble des investisseurs institutionnels	96	na
Autres charges et produits financiers (a)	33	(10)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession (a)	5 709	(193)
Impôt sur les ajustements	(2)	53
Intérêts minoritaires sur les ajustements	112	53
Résultat net ajusté	111	336

a. Tel que présenté au compte de résultat consolidé.

Compte de résultat ajusté

	Exercices clos le 3	0/ 1	
(en millions d'euros)	2024	2023	% de variation
Chiffre d'affaires	297	312	-4,9 %
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	(1)	(33)	+96,7 %
Coût du financement	41	187	
Produits perçus des investissements financiers	76	79	
Résultat des activités avant impôt ajusté	116	233	-50,4 %
Impôt sur les résultats	(5)	103	
Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires	111	336	
Intérêts minoritaires	=	-	
Résultat net ajusté	111	336	-66,9 %

ANNEXE III VIVENDI CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(IFRS, audité)

	Exercices clos le	31 décembre			
(en millions d'euros)	2024	2023	% de variation	% de variation à taux de change constants	% de variation à taux de change et périmètre constants
Chiffre d'affaires					
Gameloft	293	311	-5,7 %	-5,2 %	-5,2 %
Autres	4	1			
Eliminations des opérations intersegment	-	-			
Total Vivendi	297	312	-4,9 %	-4,4 %	-5,2 %
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)					
Gameloft	8	5	+56,9 %	+63,3 %	+63,3 %
Corporate	(126)	(130)			
Quote-part de résultat d'Universal Music Group (a)	122	94			
Autres	(5)	(2)			
Total Vivendi	(1)	(33)	+96,7 %	+96,7 %	+96,7 %

a. Correspond à la quote-part de résultat des sociétés comptabilisées par Vivendi selon la méthode de la mise en équivalence opérationnelle.

ANNEXE III (suite) VIVENDI CHIFFRE D'AFFAIRES TRIMESTRIEL PAR MÉTIER

(IFRS, audité)

		20	24	
(en millions d'euros)	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 septembre	4e trimestre clos le 31 décembre
Chiffre d'affaires Gameloft Autres Eliminations des opérations intersegment	68	64	69	92
Total Vivendi	69	65	69	94
		20	23	
(en millions d'euros)	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 septembre	4e trimestre clos le 31 décembre
Chiffre d'affaires Gameloft Autres	70	69	74	98
Eliminations des opérations intersegment Total Vivendi	70	69	74	99

ANNEXE IV VIVENDI BILAN CONSOLIDÉ

(IFRS, audité)

(en millions d'euros) ACTIF	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Ecarts d'acquisition	264	11 249
Actifs de contenus non courants	16	593
Autres immobilisations incorporelles	2	1 751
Immobilisations corporelles	41	1 684
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	35	2 918
Participations mises en équivalence	4 371	5 536
Actifs financiers non courants	2 952	2 841
Impôts différés	10	463
Actifs non courants	7 690	27 035
Stocks	-	1 028
Impôts courants	29	174
Actifs de contenus courants	=	1 276
Créances d'exploitation et autres	93	6 204
Actifs financiers courants	70	62
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39	2 158
	232	10 902
Actifs des métiers cédés ou en cours de cession	7	314
Actifs courants	239	11 216
TOTAL ACTIF	7 929	38 251
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	F00	F 004
Capital Primas differincian	566	5 664
Primes d'émission	865	865
Actions d'autocontrôle	(415)	(100)
Réserves et autres	3 576	10 679
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SE Intérêts minoritaires	4 592	17 108
Capitaux propres	4 592	129 17 237
Provisions non courantes	162	783
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	1 993	2 233
Impôts différés	142	712
Dettes locatives à long terme	29	2 498
Autres passifs non courants		84
Passifs non courants	2 326	6 310
Provisions courantes	46	381
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	668	3 830
Dettes d'exploitation et autres	229	9 624
Dettes locatives à court terme	12	570
Impôts courants	3	104
	958	14 509
Passifs associés aux actifs des métiers cédés ou en cours de cession Passifs courants	53	195
	1 011	14 704
Total passif	3 337	21 014
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	7 929	38 251

ANNEXE V VIVENDI TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (IFRS audité)

	Exercices clos le 31	décembre
(en millions d'euros)	2024	2023
Activités opérationnelles		2020
Résultat opérationnel	(264)	(61)
Retraitements	135	(66)
Investissements de contenus, nets	(4)	(2)
Marge brute d'autofinancement	(133)	(129)
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	27	(6)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	(106)	(135)
Impôts nets (payés)/encaissés	(13)	84
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies	(119)	(51)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles cédées ou en cours de cession	1 959	1 002
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 840	951
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3)	(5)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	-	(4)
Acquisitions de titres mis en équivalence	-	(71)
Augmentation des actifs financiers	(149)	(38)
Investissements	(152)	(118)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	279	634
Diminution des actifs financiers	49	641
Désinvestissements	328	1 275
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	93	199
Dividendes reçus de participations non consolidées	74	75
Flux nets de trésorerie d'investissement liés aux activités poursuivies	343	1 431
Flux nets de trésorerie d'investissement liés aux activités cédées ou en cours de cession	(2 478)	(623)
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2 135)	808
Activités de financement		
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SE	-	-
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle de Vivendi SE	(328)	(16)
Distributions aux actionnaires de Vivendi SE	(254)	(256)
Autres opérations avec les actionnaires	(389)	(2)
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires	-	-
Opérations avec les actionnaires	(971)	(274)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	2 000	-
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	(1 200)	-
Remboursement d'emprunts à court terme	(1 556)	(600)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	703	(12)
Intérêts nets payés	41	187
Autres flux liés aux activités financières	(6)	1
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers	(18)	(424)
Remboursement des dettes locatives et charges d'intérêts associées	(16)	(15)
Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités poursuivies	(1 005)	(713)
Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités cédées ou en cours de cession	(829)	(757)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(1 834)	(1 470)
	1	4
Effet de change des activités poursuivies	9	(29)
Effet de change des activités cédées ou en cours de cession Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 119)	264
Reclassement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession	(2 113)	(14)
nociassoment de la tresorene et des equivalents de tresorene des detrittes cedees ou en cours de cession		(17)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4.055
Ouverture	2 158	1 908
Clôture	39	2 158

ANNEXE VI VIVENDI CHIFFRES CLÉS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(IFRS, audité)

Dans le tableau des chiffres clés consolidés des cinq derniers exercices, Vivendi a appliqué la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* à l'ensemble des périodes présentées infra, qui sont donc comparables. En particulier, dans le compte de résultat et dans le tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2024, Vivendi a reclassé les produits et les charges afférents à Canal+, Louis Hachette Group et Havas comme des activités cédées. Conformément à la norme IFRS 5, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des exercices antérieurs ont été retraités de même. Il en est de même concernant les activités de festivals et de billetterie (Vivendi Village), cédées le 6 juin 2024 ; Editis, déconsolidée le 21 juin 2023 ; Universal Music Group, déconsolidée le 23 septembre 2021.

		Exercices clos le 31 décembre			
	2024	2023	2022	2021	2020
Données consolidées					
Chiffre d'affaires	297	312	320	264	253
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (a)	(1)	(33)	14	(34)	(172)
Résultat opérationnel (EBIT)	(264)	(61)	(15)	(244)	(173)
Résultat net, part du groupe	(6 004)	405	(1 010)	24 692	1 440
Résultat net ajusté (a)	111	336	(172)	248	145
Position nette de trésorerie/(Endettement financier net) (a)	(2 573)	(2 839)	(860)	348	(4 953)
Capitaux propres	4 592	17 237	17 604	19 194	16 431
Dont Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SE	4 592	17 108	17 368	18 981	15 759
Investissements financiers	(149)	(114)	(581)	(1 867)	(1 227)
Désinvestissements financiers	328	1 275	757	54	300
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SE	254	256	261	653	690
Scission partielle Canal+ et Louis Hachette Group, et distribution Havas (b)	10 795				
Distribution exceptionnelle de 59,87 % d'UMG aux actionnaires de Vivendi SE (c)				25 284	
Acquisitions de titres d'autocontrôle de Vivendi SE	343	29	326	693	2 157
Données par action					
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation	1 007,3	1 024,6	1 031,7	1 076,3	1 140,7
Résultat net, part du groupe par action	(5,96)	0,40	(0,98)	22,94	1,26
Résultat net ajusté par action	0,11	0,33	(0,17)	0,23	0,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle)	991,8	1 024,7	1 024,7	1 045,4	1 092,8
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SE par action	4,63	16,70	16,95	18,16	14,42
Dividendes versés par action	0,25	0,25	0,25	0,60	0,60

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

- a. Le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté, la position nette de trésorerie (ou l'endettement financier net), mesures à caractère non strictement comptable, doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier. Vivendi considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier ou à défaut dans son annexe. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- b. Le 13 décembre 2024, la scission partielle de Canal+ et de Louis Hachette Group, ainsi que la distribution de Havas NV étaient effectives. Conformément aux résolutions adoptées lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires le 9 décembre 2024, la distribution totale payée aux actionnaires de Vivendi s'est élevée à 10 794,6 millions d'euros.
- c. Pour mémoire, Vivendi a cédé le contrôle et déconsolidé 70 % d'Universal Music Group en date du 23 septembre 2021, à la suite de la mise en paiement effective de la distribution exceptionnelle en nature de 59,87 % du capital d'UMG aux actionnaires de Vivendi, dont l'acompte sur dividende exceptionnel en nature pour 22 100 millions d'euros au titre de 2021.